

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2015 à 17H00 - CGCT 2121-25

Etaient présents : tous les membres en exercice

Exceptés : D. PARAVICINI (Pouvoir), C. DROGOUL, A. DROGOUL

Monsieur le vice-président remercie l'ensemble des conseillers puis passe à l'ordre du jour.

Dans cette réunion, il a été voté les délibérations suivantes :

☞ **N° 033/2015 – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA M14 BG**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

☞ **N° 034/2015 – RAPPORT D'ACTIVITE M40 OM SYDEVOM**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

☞ **N° 035/2015 – DECISIONS MODIFICATIVES M14**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

☞ **N° 036/2015 – DECISIONS MODIFICATIVES M40 CAMPING**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

☞ **N° 037/2015 – CONVENTION AVEC LE SMED 06 NETTOYAGE DE CONTENEURS OM**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

☞ **N° 038/2015 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ENTREVAUX 3 TABLETTES**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

☞ **N° 039/2015 – LOCATION DE 2 VEHICULES DE COLLECTE**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

☞ **N° 040/2015 – PROGRAMME SENTIERS DE RANDONNEES 2016**

Cette délibération a été adoptée à la majorité : Pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Points Divers :

- **Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) :** le vice-président informe les délégués d'un appel téléphonique de Madame le Préfet des A.D.H.P. qui indique que la C.D.C.I. doit se réunir pour le nouveau S.D.C.I. le 11 septembre prochain, et que des propositions seront faites à cet effet. 12 communautés de communes doivent être fusionnées. Madame le Préfet rappelle que l'intérêt général doit être pris en compte.
- **Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) :** après un tour de table, les conseillers communautaires souhaitent continuer la démarche du S.C.O.T. compris dans le bassin de vie avec le 06, comme précisé sur le document de l'I.N.S.E.E.
- **Election du nouveau président et du nouveau bureau :** cette élection ne pourra se faire qu'après les élections de Sausses, annoncées pour le 27 septembre prochain (1^{er} tour). Il est convenable de penser que les élections du nouveau président de la CCPE se tiendront aux alentours du 20 octobre. Le vice-président rappelle les courriers reçus en mairie concernant les nouvelles dispositions du nombre de conseillers, suite à la loi NOTR, qui seront comme suit : 17 délégués au total (8 pour Entrevaux, 3 pour Castellet-lès-Sausses, 2 pour Sausses, 2 pour Saint Pierre, 1 pour Val de Chavagne et 1 pour La Rochette) - La commune de Castellet-lès-Sausses souhaite avoir ses 3 délégués. Les dispositions seront donc appliquées comme les textes le prévoient.

- **Intervention de F. DAGONNEAU :** qui indique qu'il pensait être délégué de la communauté de communes et non délégué de Sausses à la communauté de communes. La majorité des délégués pense que c'est dommageable au regard des accords passés. Le vice-président précise que dans la Communauté de communes Alpes d'Azur, Guillaumes, qui est l'équivalent d'Entrevaux en termes d'habitants, a 3 délégués. Les petites communes auront un seul délégué.

Tous les points ayant été traités, la séance s'est terminée à 19h00.

- **Intervention de C. CAMILLERI :** il a été procédé au recrutement d'un agent à la communauté de communes (C.C.P.E.) afin de pallier les absences du personnel tant en congés, qu'en arrêt maladie, ainsi que pour surcroît de travail suite aux nouvelles compétences acquises par la C.C.P.E. Il sera nécessaire, pour faire un contrat de plus longue durée, de prendre une délibération spécifique permettant de signer un contrat avec cet agent. Celui-ci a effectué un remplacement et est, ainsi, venu en aide à Madame Garcia afin d'assurer la continuité du service public. Le vice-président répond que, s'il mesure les besoins en ressources, il est nécessaire, en amont de toute décision, dans un contexte de fusion des E.P.C.I. et de Mutualisation des services, de réaliser un travail d'analyse de l'existant et de structuration de la CCPE en incluant les agents de la commune d'Entrevaux par le biais de la mise à disposition.

Le vice-président :
L. GUIBERT

